STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 17 mars 2014

L'ADMINISTRATION CUOMO ANNONCE QU'AXA PAIERA AU DFS 20 MILLIONS DE DOLLARS D'AMENDE POUR DES VIOLATIONS D'ASSURANCE CONCERNANT DES PRODUITS DE RETRAITE

Des dizaines de milliers de polices ont changé pour les New Yorkais, limitant potentiellement les rendements, sans avertissement suffisant du DFS

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui qu'AXA Equitable (AXA) paiera une amende de 20 millions de dollars au Département des Services Financiers (DFS) pour des violations de la Loi sur l'Assurance, liée à certains produits de rente variable, qui représentent des investissements dont dépendent de nombreux consommateurs pour payer leur retraite. Une enquête du DFS a révélé qu'AXA a réalisé des changements sur certains produits de rente variable pour limiter les rendements potentiels pour les clients sans en avoir correctement averti le DFS. Ces omissions ont limité la capacité du DFS à mettre en place des protections importantes pour les consommateurs, telles qu'exiger des consommateurs d'accepter explicitement le produit altéré plutôt que de conserver l'investissement par défaut. Cela a concerné des dizaines de milliers de New Yorkais avec des produits de rente variable chez AXA.

« Les assureurs ont la responsabilité fondamentale d'être clairs et directs avec leurs régulateurs, en particulier lorsque des actes d'une compagnie peuvent affecter les économies de retraite de dizaines de milliers de New Yorkais », a déclaré le Gouverneur Cuomo. « Malheureusement, AXA n'a pas satisfait à ces critères de base, et la mesure d'aujourd'hui devrait envoyer le signal que ce manquement est simplement inacceptable. »

Benjamin M. Lawsky, Surintendant des Services financiers, a déclaré : « Lorsqu'il s'agit de produits de retraite, les assureurs doivent aller bien au-delà pour expliquer les changements qui altèrent les rendements. Ici, AXA a modifié les règles de ces importants produits en cours de route et aurait dû agir davantage pour dévoiler ces changements auprès du Département. AXA a cru bien faire en résolvant cette question. »

En 2009, 2010 et 2011, AXA a déposé des requêtes auprès du DFS et l'agence qui l'a précédé pour amender et redéfinir les plans d'exploitation de certains comptes de rente variable, afin de mettre en

œuvre sa stratégie de Gestionnaire tactique AXA (Stratégie ATM). Ces documents de dépôt, au-travers desquels AXA a appliqué la stratégie ATM sur les nouveaux fonds et fonds existants, ont omis d'informer et d'expliquer correctement au DFS l'importance des changements causés par l'introduction et l'application de la Stratégie ATM pour les assurés. Par exemple, les documents de dépôt n'ont pas traité la question des assurés qui n'avaient pas choisi d'investir dans la stratégie ATM et qui pouvaient finir par investir dans de tels fonds.

La Stratégie ATM vise à lisser les rendements des fonds pendant les périodes de haute volatilité du marché. Cependant, l'application de la Stratégie ATM peut, en particulier en cas de marché volatile, limiter les gains qui peuvent s'accumuler sur un compte d'assuré sans stratégie ATM.

De nombreux assurés ont investi dans des rentes variables, notamment des rentes variables avec des prestations d'assurance sur la vie et des garanties en cas de décès, parce qu'ils étaient intéressés par des investissements plus agressifs pour profiter des hausses du marché. Ces assurés ne prenaient pas trop de risques avec ces positions agressives, parce qu'ils avaient acheté une rente garantie qui offrait certains niveaux d'avantages quelle que soit la performance des options d'investissement choisies.

Les changements ont altéré effectivement la nature du produit que les assurés ont acheté, mais AXA n'a pas expliqué dans ses documents de dépôt au Département que la société procédait à des changements de ses produits de rente variable. L'absence de détails et de discussions dans les documents de dépôt sur l'importance de la mise en œuvre de la Stratégie ATM a eu pour effet d'induire en erreur le Département concernant la portée et les effets potentiels de la Stratégie ATM sur la pertinence des fonds et ses possibles conséquences pour les assurés.

L'enquête du DFS a été menée par Chris Mulvihill, Conseiller Senior auprès du Surintendant, et Anna MacCormack, Conseiller Adjoint, sous la supervision de Joy Feigenbaum, Surintendant Adjoint, Fraudes financières et protection des consommateurs.

Pour consulter une copie de l'ordonnance par consentement entre le DFS et AXA, veuillez visiter ici.

###

Des informations complémentaires sont disponibles à www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418